

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DAE 174 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) à l'Association Bernard Grégory (3e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'Association Bernard Grégory (3e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros en fonctionnement est attribuée à l'Association Bernard Grégory, domiciliée 239 rue St Martin Paris 3e (n° Paris Asso 173821 / 2021_11236) au titre de l'exercice 2021.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO